

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Intitulé du GT : « Risques sanitaires pour les travailleurs impliqués dans les activités de collecte, tri et traitement des ordures ménagères »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte de l'expertise :

L'Anses s'est autosaisie en 2016 dans le but d'investiguer les risques sanitaires pour les professionnels du secteur de la gestion et de la valorisation des déchets en France. Dans un premier rapport d'expertise (phase 1) publié en 2019, l'Agence dresse un panorama général du secteur au niveau national (organisation des activités, encadrement réglementaire, santé des travailleurs, dynamiques socio-économiques...) et propose un regroupement des différentes filières de gestion des déchets selon les risques sanitaires pour les travailleurs et notamment le niveau de connaissance sur les risques.

Outre le constat d'un manque de données sur les risques sanitaires pour les professionnels du secteur, cette première expertise a mis en lumière de nombreuses expositions professionnelles à des dangers très divers (substances chimiques toxiques, moisissures, bactéries, bruit intense, vibrations mécaniques, sources d'incendies ou explosions, présence d'objets coupants et piquants, circulation / conduite de véhicules...) qui s'ajoutent à des conditions de travail pénibles (port de charges lourdes, gestes répétitifs, travail de nuit ou posté...) et à des risques pour la santé psychique (travail en poste isolé, violence et incivilités ou encore manque de reconnaissance de la part du public).

Dans la continuité de ces premiers travaux, **l'Agence se propose de réaliser une évaluation des risques sanitaires ciblée sur les travailleurs impliqués dans les activités de collecte, tri et traitement des ordures ménagères**. Le périmètre de l'expertise intégrera notamment l'étude de la filière « Emballages ménagers » (papiers-cartons, plastiques et verre), identifiée en tant que filière à risques potentiels élevés à l'issue de la phase 1.

■ **Rôle et missions :**

L'objet de cette expertise est de réaliser une étude approfondie des risques sanitaires encourus par les travailleurs impliqués dans les activités de collecte, tri et traitement des ordures ménagères. L'instruction de ces travaux s'articulera autour de 2 grands axes :

- Axe 1 : Documentation et analyse des conditions de travail et des dangers auxquels sont confrontés et exposés les travailleurs impliqués dans les activités de collecte, tri et traitement des ordures ménagères.

Cette question inclut la réalisation d'une étude de filière visant à caractériser la population professionnelle cible et à définir les expositions (nature des substances, matières ou produits, concentrations, durées...) selon les activités professionnelles/tâches concernées et plus largement l'organisation de la filière et du travail. Une définition du cadre juridique dans lequel s'inscrivent ces activités ainsi qu'une analyse de la structuration du marché des ordures ménagères, de sa dynamique et des acteurs qui le composent seront notamment intégrées à cette d'étude.

En première approche, toutes les typologies de contraintes ou nuisances sanitaires pour les travailleurs (chimiques, biologiques, physiques, organisationnelles et relationnelles) seront considérées. De plus, cette caractérisation globale des risques sanitaires inclut la prise en compte des effets sur la santé psychique.

- Axe 2 : Evaluation quantitative voire qualitative des risques sanitaires identifiés.

Les connaissances disponibles sur les dangers identifiés conditionneront la réalisation d'évaluations quantitative et/ou qualitative des risques.

Afin d'instruire ces travaux d'expertise, l'Anses constitue un groupe de travail (GT) « Risques sanitaires pour les travailleurs impliqués dans les activités de collecte, tri et traitement des ordures ménagères ». Les missions confiées aux membres du groupe de travail seront :

- de participer à la construction de la démarche d'expertise et aux choix des méthodes à mettre en œuvre : constitution du socle documentaire, identification des acteurs à auditionner, identification des bases de données à consulter...;
- de réaliser une analyse critique des publications et autres sources d'informations scientifiques et techniques pertinentes ;
- de contribuer à la rédaction du rapport d'expertise ;
- d'interagir sur le contenu scientifique des travaux d'expertise avec le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation », en coordination avec l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le groupe de travail sera composé d'une dizaine d'experts, dont un.e président.e désigné.e parmi ses membres. Il sera placé sous l'égide du comité d'experts spécialisé (CES) « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation ».

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent de la santé au travail, de la santé humaine, de l'évaluation des risques sanitaires, des sciences humaines et sociales et du secteur de la gestion des déchets. Le détail des compétences souhaitées est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ».

La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois à compter de la 1^{ère} réunion du GT. La finalisation de ces travaux est prévue pour le 2^{ème} semestre 2023. Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6 à 8 semaines.

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général.